

M le commissaire enquêteur.

Objet : Travaux de gestion des surverses des digues du Val d'Orléans

Le 31 mai 2023.

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de travaux de gestion des surverses des digues du Val d'Orléans, je tiens à faire part de deux remarques qui émanent des discussions avec les habitants et notamment à la suite de la réunion publique qui a eu lieu le 25 mai à Jargeau.

La première remarque concerne l'annonce des aides matérielles et financières de l'État pour les habitations impactées par l'abaissement du déversoir de Jargeau. Situées à Jargeau et Darvoy, ces constructions relativement protégées en cas de rupture de digue en amont de Loire vont se trouver fatalement sur le courant créé par une surverse au niveau du déversoir. Si l'information et les moyens annoncés sur ce périmètre restreint démontre la volonté de l'État de compenser les habitants pour l'augmentation du risque encouru, il me semble que l'ensemble des habitations situées sur le courant de l'inondation provoquée par le déversoir aurait pu également prétendre au même dispositif. La commune de Férolles possède une partie de son territoire sur une zone sensible au risque inondation et des habitations construites avant les règles instaurées par le PPRI de 2015 méritent des travaux de protections des équipements qui permettraient un retour plus rapide à la fin de l'épisode de crue. Une aide substantielle de l'État par le fonds BARNIER serait un signe fort de soutien aux habitants et aux collectivités concernés par ce risque.

La deuxième remarque concerne le volet agricole. Souvent considéré dans les discours de la DDT comme une vaste étendue de réception des eaux de surverse, la campagne du Val amont d'Orléans est principalement utilisée à des fins agricoles. Les exploitants sont très inquiets du projet. De nombreuses revendications concernant l'entretien des cours d'eaux traversant le Val ne sont pas encore validées et le manque de vision globale du programme d'actions ne rassure pas les agriculteurs. Expliquer à cette profession les conséquences d'un abaissement du niveau du déversoir sans mettre en place une politique volontariste d'entretien et de gestion des cours d'eaux traversant les plaines agricoles laissent transparaître de la part de l'État, une certaine forme de mépris pour les hommes et les femmes qui travaillent, qui investissent et qui s'engagent dans la préservation de notre paysage rural. D'un point de vue économique, les enjeux sont importants et l'assurance de la pérennité des exploitations agricoles se pose en cas d'inondation provoqué par une surverse du déversoir. Est-ce que l'État déclenchera le dispositif de catastrophe naturelle pour répondre aux dégâts subit par un écoulement dirigé des eaux du déversoir ?

Conscient de l'intérêt que porte les services de l'État pour réaliser des travaux de renforcement de digue et d'abaissement du niveau du déversoir dans une mission fondamentale de protection d'un maximum de personnes et de biens, il s'avère néanmoins que des mesures en faveur de la profession agricole et de la mise en sécurité des habitations doivent être renforcés au profit des communes impactées par l'écoulement des eaux de surverse du déversoir de Jargeau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M David DUPUIS
Maire de Férolles

